

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE & DES SPORTS

Portant nomination de M. MENSAH Albert comme Directeur de l'Ecole Normale F.NADJO.-

Année 1966 - N° 364 /PR/MENJS-P

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE  
CHEF DU GOUVERNEMENT

Ampliations :

- Original I
- J.O.R.D. I
- Mistè.& Ht
- Commis. IO
- P.R. 8
- D.F.P. I
- M.E.N.J.S. 7
- D.C.F. I
- D.B. I
- D.C. I
- Solde 2
- Trésor I
- D.G.E. 8
- Etablissem. 4
- Intéressé I
- DGE/2,3 & 4 3
- D.S.D. I
- I.P. 9
- D,I, I
- Comité Rénov. I
- I.P.N. I

VU la Proclamation du 22 Décembre 1965 ;

VU le décret n°144/PR du 24 Décembre 1965, portant formation du Gouvernement ;

VU le décret n°215/PR du 16 Mai 1966, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des Membres du Gouvernement ;

VU la Loi n°59-21/ALD du 31 Août 1959, portant statut général de la Fonction Publique du Dahomey et les actes qui l'ont modifiée ;

VU le décret n°59-218 du 15 Décembre 1959, portant modalités communes d'application du statut général de la Fonction Publique du Dahomey et les actes qui l'ont modifié ;

VU le décret n°59-222 du 15 Décembre 1959, portant règlement sur la rémunération, les indemnités et avantages matériels divers alloués aux fonctionnaires des Administrations et établissements publics de l'Etat et les actes qui l'ont modifié ;

VU les nécessités de service ;

SUR la proposition du Ministre de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports ;

Le Conseil des Ministres entendu ;

DECRETE :

ARTICLE 1er.- Monsieur Albert MENSAH, Professeur certifié de 2è classe 3è échelon en service au Lycée des Jeunes Filles Toffa 1er est nommé Directeur de l'Ecole Normale Félicien NADJO à Porto-Novo en remplacement de M. Henri DIOT en fin de séjour.

ARTICLE 2.-Le présent décret, qui prend effet à compter du 1er Septembre 1966 sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République du Dahomey.

Par le Président de la République,  
le MINISTRE de l'Education Nationale,  
de la Jeunesse et des Sports,

COTONOU, le 14 Septembre 1966

*[Signature]*  
E. BOCCO.-

VU  
Le MINISTRE des  
Finances et des  
Affaires Economiques,

*[Signature]*  
Général Christophe SOGLO.-

*[Signature]*  
N. SOGLO.-

VU P.  
Le Ministre de la Fonction  
Publique et du Travail  
absent, Le Garde des  
Ministres de la Justice  
la Législation chargé  
l'intérim.